

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 25T014

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de réalisation d'un balisage pour la réfection du passage à niveau
Rue des Blés HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 15/01/2025 jusqu'au 24/01/2025**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **TECHNISIGN ZI Nord 629, Avenue Denis Papin-BP 50021 – 13655 ROGNAC cedex** pour le compte de : **SOCIETE SMTL Mr DELEUTRE Xavier**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.


Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 15 JAN. 2025

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



VILLE de MARIGNANE
(R. d. R.)



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 15 JAN. 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE

RUE DES BLES

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... TECHNISIGN

Adresse ZI Nord-629 Avenue Denis PAPIN-
BP 50021-13655 Rognac cedex

Tél./FAX 06 99 77 33 24

MAIL c.rocheil@technisign.net

POUR LE COMPTE DE

La société SMTL Mr DELEUTRE Xavier

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 15/01/2025 au 24/01/2025

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Réalisation d'un balisage pour la refecton du passage à niveau

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

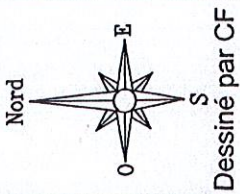
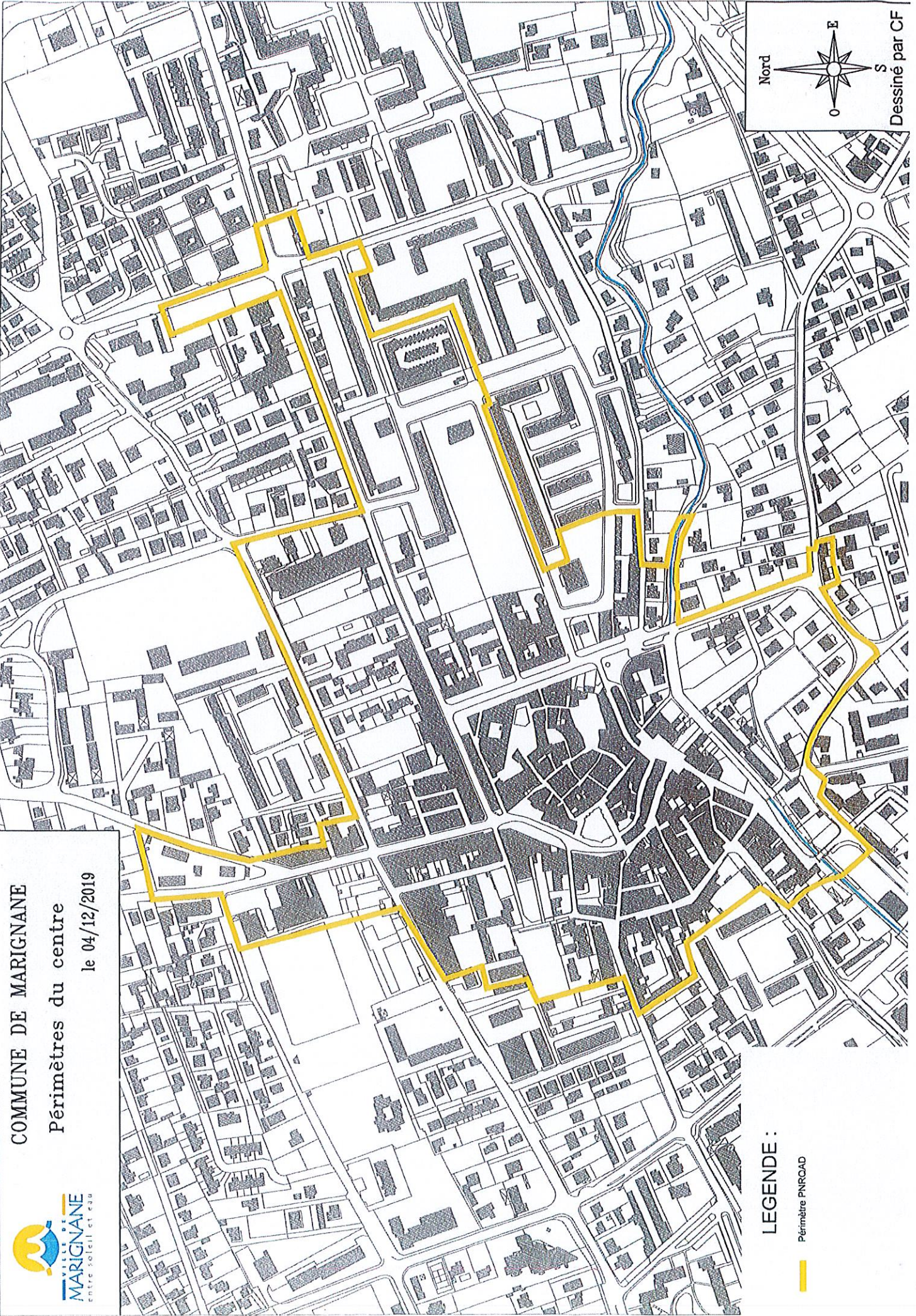
BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



COMMUNE DE MARIGNANE
Périmètres du centre
le 04/12/2019



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRoad

